

IV.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-499 DU 22 NOVEMBRE 2001

Portant nomination au Cabinet du Ministre de
l'Enseignement Technique et de la Formation
Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2001-336 du 28 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 octobre 2001 ;

DECRETE :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle :

- Conseiller Technique à la Formation
et à la qualification professionnelle : Monsieur Mathias René AKAKPO
- Directeur de la Programmation
et de la Prospective : Monsieur Romain Samuel AKPO
- Directeur de l'Enseignement
Technique : Madame Agathe Romuald SOUROU

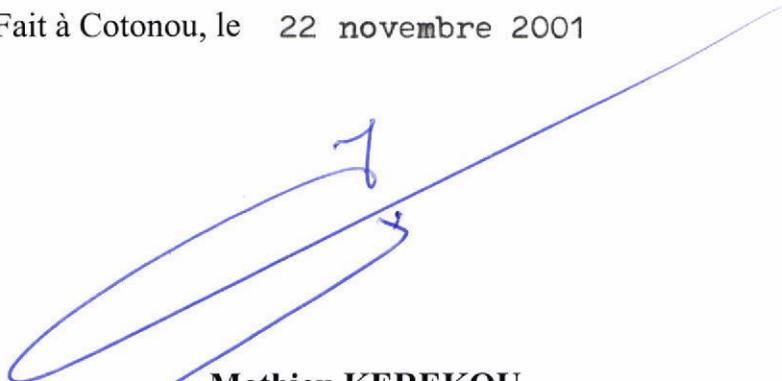
- Directeur de la documentation et de
l'administration du réseau internet
du gouvernement

: Monsieur Jules ZONON

Article 2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 novembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



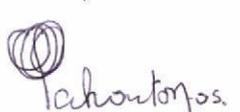
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de la Communication
et de la Promotion des Technologies
Nouvelles,



Gaston ZOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MCAT 4
MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 04 JO 1.